



❖ Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

❖ 17 juin ❖ 16 sept.

BIBLI-O-BUS - les vendredis
vers la salle communale 14h-17h

- 2 juillet ● 27 août
- 24 sept. ● 22 oct.



Marché de Meinier

Les jeudis de 16h à 19h.

Présence de sociétés meynites :

- **Jeudi 24 juin**
Amicale de la pétanque

MANIFESTATIONS :

Dictée de Pierre - local des
aînés, bât. collectif à 8h30 :

- 22 juin ● 14+28 sept.



Nouveau service pour

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Inscription obligatoire :

www.mobilitri.ch - 079 410 03 72



**LES ENCOMBRANTS NE
SONT PLUS RAMASSÉS,**

**IL EST DONC INTERDIT DE LES
DÉPOSER EN BORD DE ROUTE !**

Infos & règles, notamment pour les
levées sur appel : www.mobilitri.ch

Le Petit Gourmand / restaurant scolaire

L'association Le Petit Gourmand de Meinier recherche urgemment pour la prochaine rentrée scolaire de **nouveaux membres** pour son comité, dont **une personne pour reprendre la Présidence**.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le Président actuel, **Olivier Zahnd**, par téléphone au ☎ **079 213 30 20** ou par email à son adresse olivierzahnd@gmail.com.

Ils comptent sur vous !!! Merci.

Organismes nuisibles / plantes-hôtes et plantes indésirables :

Les propriétaires de parcelles envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer (M 2 05.01, art.38+39).

Taille des arbres et des haies :

Les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4m50 au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les murs, clôtures et haies situés en bordure de route ne peuvent – dans la mesure où ils sont autorisés - excéder une hauteur maximum de 2 mètres (voire moins si le Département cantonal l'exige) et ne doivent pas empiéter sur la voie publique.

Ce travail doit être exécuté tout au long de l'année à front des chemins communaux et privés (L 1 10, art.70+ss.).

Chenilles processionnaires

Si vous avez des **résineux (pins, épicéas, ifs, thuyas, sapins, etc.)** qui se trouvent à proximité d'un bâtiment public et que vous constatez des boules blanches ayant l'aspect d'un cocon blanc filandreux, il s'agit de la **chenille processionnaire**, dont **les poils sont très urticants** et peuvent provoquer des problèmes de santé aux êtres humains.



Contactez une entreprise de paysagistes ou d'élagage pour supprimer impérativement ces nids de chenilles.

